



CADRE D'EMPLOIS  
DES AGENTS DE POLICE  
MUNICIPALE

**STATUT**  
Avancement  
MAJ Mai 2009

## I. AVANCEMENT DE GRADE

AGENTS CONCERNÉS	CONDITIONS D'ACCÈS		GRADE D'AVANCEMENT	QUOTA
	Âge	Ancienneté		
Gardiens	/	4 ans de services effectifs dans le grade	Brigadier	Néant
Brigadiers	/	2 ans de services effectifs dans le grade + <b>à compter du 1/01/2005</b> , attestation délivrée par le CNFPT *	Brigadier Chef Principal	Néant

(\*) Cette attestation certifie que l'intéressé a suivi la **formation continue obligatoire** mentionnée à l'article L 412-54 du Code des Communes.

## II. PROMOTION INTERNE

**NÉANT**